



## Associations Houdain Environnement et Nord Maubeuge Environnement

(Associations membres de la Fédération Environnement Durable et de l'EPAW (European Platform Against Winfarms))

**Destinataire :** Monsieur Pierrick Huet, Directeur adjoint, DDTM

**Objet :** contestation de la zone de développement éolien de la commune d'Houdain-lez-Bavay.

**Pour information :** Madame Annabelle Capendu, DDTM.

**Le 27/09/2012**

### **Monsieur.**

Dans votre courrier en date du 19 septembre 2012, vous informez Le maire d'Houdain-lez-Bavay que le projet de création de la zone de développement de l'éolien (ZDE) sur le territoire de la commune de Houdain-lez-Bavay est recevable.

Notre association, Houdain Environnement, épaulée par les associations Nord Maubeuge Environnement et VentdeRaison (Belgique) s'oppose depuis maintenant deux ans à ce projet dont bénéficiera essentiellement un promoteur Néerlandais (KDE par le biais de sa filiale française).

Il n'est pas de notre ressort de juger les objectifs du développement des énergies renouvelables définies lors du Grenelle de l'environnement. Cependant, nous pensons pouvoir exprimer notre désaccord sur la manière dont la filière de l'éolien industriel s'impose aux citoyens et par extension aux territoires qui ont à supporter ces installations industrielles.

Cette filière ne répond pas aux attentes que le discours ambiant lui prête en terme d'efficacité de production d'électricité et d'impacts sociétaux: intermittence de la production électrique, oppositions locales de plus en plus importantes, impact sur le bilan carbone inconnu, impossibilité pour l'éolien et le photovoltaïque de combler la réduction du nucléaire de 75% à 50% dans notre *mix* énergétique, coût très élevé de l'électricité produite, subventions publiques soutenant en fait l'emploi à l'étranger.... Un rapport récent confirme notre analyse<sup>1</sup>.

Les dérives financières de l'éolien basées sur la défiscalisation et un retour sur investissement massif injustifié grâce au tarif de rachat garanti par l'Etat financé par les citoyens, ne sont plus à démontrer.

### **1. Ce que nous allons perdre si ce projet se concrétise.**

- **Notre paysage.** L'impact de la ZDE sera majeur bafouant la convention européenne faisant force de loi qui protège le paysage<sup>2</sup>. L'intégrité de notre environnement encore largement préservé situé, nous vous le rappelons dans un Parc Naturel Régional sera fortement dégradé. Il s'agit clairement d'un label de qualité qui risque d'être purement et simplement anéanti par ce projet. A ce titre, nous vous joignons les coordonnées d'un ouvrage très récent faisant le point sur cet aspect toujours méprisé par les promoteurs et paradoxalement par certains élus locaux (annexe )
- **Notre faune.** Notre avifaune remarquable subira une atteinte importante. Il est de notoriété publique que les études commandées et payées par les promoteurs sont toujours favorables à ces derniers et la mortalité très largement cachée (16 à 18 millions d'oiseaux et de chauves-souris en Espagne<sup>3</sup>). La mortalité sera toujours minimisée par le promoteur car le ramassage des cadavres est réalisé par les employés des installations, des donations substantielles sont faites par les industriels aux associations d'écologistes et d'ornithologistes. Enfin, une clause de confidentialité se trouvera dans le contrat passé entre KDE et les ornithologues qu'ils emploient<sup>3</sup>. Au total, soyez certain que pour KDE, l'impact des 7 à 8 machines prévues, mais toujours non annoncées, sera minime.

1. Eolien et photovoltaïque : enjeux énergétiques, industriel et sociétaux. Ministère du Redressement productif, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie. Septembre 2012.

2. Convention entrée en vigueur le 1 juillet 2006, publiée au JO par décret du 20 décembre 2006.

3. <http://www.contrepoints.org/2012/09/22/97763-leolien-industriel-nest-pas-ecologique>

Nous avons réalisé une étude d'impact indépendante (annexe2). La méthodologie, le haut niveau scientifique de l'auteur, le nombre très élevé d'observations analysées font que les conclusions de ce travail sont sans appel. Il est clair qu'une étude de cette qualité est impensable venant de quelques observations émanant d'un prestataire étranger au secteur et payé par le promoteur. Nous avons élargi notre étude aux chiroptères mais également à la richesse botanique locale. La situation est catastrophique pour les oiseaux des deux côtés de la frontière franco-belge selon des ornithologues belges, le développement éolien n'ayant plus de limites en Wallonie. Une multitude de projets est en cours de réalisation, la plupart dans le Parc Naturel des Hauts Pays connu pour être le dernier refuge de nombreuses espèces de rapaces dont certaines très rares qui fréquentent notre secteur.

- **Notre attraction immobilière.** Une baisse de 20 à 40% de la valeur immobilière est à prévoir dans le périmètre de la ZDE. Ce n'est semble-t-il pas le problème du conseil municipal de Houdain-lez-Bavay qui estime que certains de ses administrés, mais également ceux des communes voisines, peuvent subir les nuisances inhérentes à ce type d'installation.

## 2. L'aspect financier du projet.

---

Monsieur Ruter, maire d'Houdain-lez-Bavay, semble de plus en plus énervé lorsque nous abordons ce thème. Il faut dire que nous lui avons déjà adressé trois courriers lui demandant de nous préciser sur quels arguments précis lui et son conseil municipal soutenaient ce projet. Sa seule réponse étant, «*nous ne soutenons pas ce dossier pour l'argent*». C'est réellement prendre les gens pour des idiots lorsque l'on connaît la prééminence de la finance dans ce genre de projet. Nous comprenons fort bien qu'une commune puisse être heureuse de conforter son budget grâce aux 20 000 euros annuels espérés (*La Voix du Nord*, édition du 14 juin 2012). Cette somme homéopathique, 300 000 euros sur 15 ans soit 0,62% du bénéfice de KDE (!), est semble-t-il suffisante pour amadouer un certain nombre d'élus locaux, et bien entendu enchanter quelques propriétaires fonciers. Notre synthèse financière est détaillée en annexe.

Les 20 000 euros annoncés risquent de n'être qu'une douce illusion. Rappelons que la CCB est un EPCI à fiscalité additionnelle dont la clé de répartition est de 20% pour la commune, 50% pour l'EPCI, 30% pour le département. Sauf que le passage en FPU est prévu lors de la fusion de la CCB avec la Communauté de Communes du Quercitain (CCQ) et la Communauté de Communes de Marolles Mormal. Cette dernière étant en FPU, lors du regroupement, la loi impose un passage à la FPU. La fusion est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans l'attente de l'arrêté de périmètre du sous-préfet, qui doit confirmer ce regroupement. La clé de répartition serait alors de 70% pour l'EPCI et 30% pour le département. L'avantage fiscal pour la commune disparaît carrément !

## 3. L'aspect politique du dossier.

---

Ce dossier est uniquement porté par la commune d'Houdain-lez-Bavay sans aucune concertation semble-t-il avec les communes voisines et la communauté de communes du Bavais (CCB). Elle décide seule de l'implantation d'une installation industrielle classée ICPE sur notre territoire, donc potentiellement dangereuse, et par extension impose sa vision de la politique énergétique à la CCB. La force des promoteurs est de proposer un projet « clé en main », qui évite toute réflexion approfondie sur d'autres alternatives tout en donnant une belle image à la commune accueillante.

D'une manière générale, nous estimons que tout ceci est précipité. Le développement des EnR en Avesnois mériterait une approche stratégique qui devrait commencer en toute logique par un audit des potentialités énergétiques renouvelables de notre territoire. L'implication des élus et des citoyens constituerait une réelle démocratie participative sur une thématique qui engage notre bassin de vie pour longtemps. Nous ne voyons pas pourquoi cette approche ne concernerait que le territoire de Maubeuge Val de Sambre concernant la méthanisation par exemple. Une telle démarche guiderait le(les) choix prioritaire(s) à faire pour la CCB et l'Avesnois.

Rappelons que des élus de premier plan se sont clairement prononcés contre le développement de cette filière sur le territoire de l'Avesnois (annexe). Il ne s'agit donc pas d'une réaction isolée de quelques riverains.

#### 4. Les questions posées au maire d'Houdain-lez-Bavay.

---

Plusieurs questions posées à Monsieur Ruter sont toujours sans réponses depuis plusieurs mois. Nous pensons être en mesure de répondre pour lui.

- **Question n°1 : combien d'emplois pérennes seront créés sur le territoire ?** Aucun. En effet la contribution à la valeur ajoutée des Entreprises (CVAE) décourage la création d'emplois locaux (taxe au prorata du nombre d'employés)<sup>4</sup>. En outre le pilotage des machines s'effectue à partir de PC situés loin d'ici. Pour terminer, vous savez que la maintenance est en mauvaise posture, 12 personnes ont été licenciées à Bapaume par la société Windtechnics<sup>5</sup>.
- **Question n°2 : combien d'éoliennes seront implantées et ou exactement?** Il faut lire l'article de la *Voix du Nord* (édition du 14 juin 2012) pour avoir une partie de la réponse. Il y aura 7 à 8 machines. Leur lieu exact d'implantation reste toujours mystérieusement inconnu. Comme la loi nous y autorise, nous avons demandé à Monsieur Ruter l'extrait du registre des délibérés du conseil municipal de la séance du 02 février 2010 portant sur la création d'une ZDE. Une fois l'emplacement connu des éoliennes nous nous assurerons de l'absence de conflit d'intérêt. Quant au type de machines, il s'agit évidemment d'un secret industriel. Il ne faut surtout pas avouer qu'il s'agit peut-être d'éoliennes de très grande hauteur (Estinnes n'est pas loin) et sûrement de fabrication étrangère.
- **Question n°3 : pourquoi installer des éoliennes sur un secteur réputé comme ayant le plus faible potentiel éolien selon le schéma régional Eolien de la région Nord-Pas de Calais ?** Tout le monde à maintenant bien compris qu'il ne s'agit pas de produire beaucoup d'électricité, une éolienne terrestre en produit réellement 5-6j par mois. Il s'agit uniquement de donner une belle image écologique et de permettre au promoteur néerlandais de réaliser une excellente opération financière.
- **Question 4 : ne pensez-vous pas que notre paysage mérite qu'on le protège ?** Le cadre de vie des riverains ne semble pas préoccuper le conseil municipal sauf pour quelques-uns d'entre eux. Il faut se souvenir que le secteur 2 situé au lieu-dit *Le grand Sart*, a été fort opportunément non retenu au motif qu'un centre équestre allait voir le jour. Nous n'avons toujours aucune nouvelle de l'état d'avancement de ce projet depuis 2 ans. Nous ne croyons pas un seul instant que des conseillers municipaux (résidant près du secteur 2), farouches défenseurs des éoliennes, aient pu faire pression pour les déplacer chez les autres.
- **Question 5 : qu'elles seront les retombées économiques réelles pour la commune ?** Finalement c'est le promoteur qui répond à cette question encore et toujours dans la *Voix du Nord* (édition du 14 juin 2012) ! Nous apprécierons à sa valeur l'art de l'esquive du maire d'Houdain-lez-Bavay, mais également, et c'est inquiétant, que le promoteur mène le bal. Toujours est-il qu'aucun contrat ne lie ce dernier à la commune et que la conjoncture économique actuelle liée aux évolutions territoriales évoquées précédemment, vont rendre caduque le montant de la somme claironnée. Nous ne manquerons pas de rappeler au maire ces(ses) promesses que nous pourrions alors qualifier de mensongères.

---

4. Le cri du contribuable . 2010

5. [http://lavoixeco.com/actualité/Secteur\\_activite/Sous\\_traitance\\_industrielle/2011/09/2...](http://lavoixeco.com/actualité/Secteur_activite/Sous_traitance_industrielle/2011/09/2...)

## Conclusion.

---

Nous contestons la prépondérance prise par l'éolien industriel. Son intérêt dans le développement des énergies renouvelables reste toujours à démontrer pour notre territoire. Nous pensons qu'il faut sortir de cette approche que nous qualifions d'idéologique et revenir à une analyse pragmatique en proposant des solutions locales adaptées, gages d'une acceptation locale.

Nous sommes cependant persuadés que nos arguments retiendront votre attention au moment où vous instruirez cette demande de création d'une ZDE. Votre décision pèsera sur l'avenir de notre communauté de communes dont l'un des objectifs majeurs est d'en préserver la ruralité.

Bien entendu vous comprendrez que nous nous préparons à engager un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai qui nous est imparti en cas d'avis favorable à la création de cette ZDE.

Nous espérons évidemment ne pas en arriver là et sommes prêts à vous rencontrer si vous le jugiez utile.

**En attendant, et conformément à notre droit, nous souhaitons pouvoir consulter rapidement le dossier portant sur le projet de création de la zone de développement de l'éolien (ZDE) sur le territoire de la commune de Houdain-lez-Bavay jugé recevable.**

Dans l'attente de votre réponse.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Th. Levent (France)  
JC. Guillaumain (France)  
M Vasseur (France)  
A. Nicodème (France)  
M. Randour (France)  
A. Schmieder (France)  
C. Batardy (France)  
F. Duriez (France)  
MS Lesne (France)  
P. Legat (France)  
A. Bouillez (France)  
Ch De Winter (France)  
R. Legrand (Belgique)  
V. Coquay (Belgique)  
L.Rivet (Belgique)

## Contact

Thierry Levent  
1 sentier des Potiers  
59 570 Houdain-lez-Bavay  
Tel 06 22 43 11 13  
Mail : t\_levent@ch-sa.com

## Annexe. L'aspect financier du dossier.

❶ **Le tarif de l'IFER** qui était de 2,913 euros par Kilowatt en 2010 est passé en 2011 à 7 euros par Kilowatt et s'applique éolienne par éolienne. Il peut donc varier du simple au double. Compte tenu de la situation financière de notre pays et de la flambée des tarifs énergétiques, le législateur peut réviser à la baisse et à tout moment ce tarif très avantageux pour les promoteurs. La somme de 20 000 euros/an n'est donc absolument pas garantie.

❷ **Ce projet est très rentable pour KDE<sup>1,2</sup>.**

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a qualifiée d'anormale la rentabilité des parcs éoliens dont le taux de rentabilité interne atteint 20-40% alors que la plupart des projets industriels ont du mal à dépasser 15%. KDE va rentabiliser son projet en 7 ans et faire du bénéfice net correspondant à son chiffre d'affaire annuel pendant les 8 années suivantes sans aucun risque puisque le contrat de rachat d'électricité garanti sur 15-20 ans par l'état lui assure (grâce aux deniers publics) un revenu très confortable, sans aucune concurrence.

Les promoteurs minimisent volontairement la production dans les premières années pour profiter d'un meilleur prix les 10 années suivantes : 1 kWh non produit la 5<sup>e</sup> année est un investissement pouvant rapporter jusqu'à 22%/an pendant 10 ans (rapport CRE). De l'année 6 à l'année 15, le prix est celui du taux de fonctionnement des années 1 à 5. Ceci explique que l'on voit toujours une ou deux machines à l'arrêt pendant les premières années...

Les banques prêtent à 12%, il suffit pour démarrer, de réunir 10% du capital nécessaire et on peut emprunter le reste. Les tarifs de rachat de l'électricité sont garantis, les subventions et prêts de toutes origines (ADEME, conseils généraux et régionaux, ANVAR, prêts mezzanines...) rassurent les banquiers.

**Evaluation des gains réalisés par KDE (le promoteur reçoit 82 euros par MWh) :**

Une éolienne produit réellement de l'électricité environ 1900 heure/an pendant 20 ans.

Pour 10 000 Mw :

- Années 1 à 15 : 1900/anX10 000 MWX82 euros/MWhX15 ans = 23 370 millions d'euros.
- Années 16 à 20 : 1900/anX10 000 MWX44 euros/MWhX5 ans = 4 180 millions d'euros.

**Total= 27 550 millions soit 2,7 millions /MW**

- Une machine coûte environ 1 million d'euros ± 30 % environ de frais annexes.
- L'ordre de grandeur du profit est de 2 millions par MW installés.
- Le projet d'Houdain-lez-Bavay table sur 24 MW installés, soit comme par hasard, 8 éoliennes de 3 MW. Mr Suzan et KDE espère donc un **profit de 48 millions d'euros.**

*Calculs effectués d'après [www.ventdecolere.org](http://www.ventdecolere.org)*

Ceci explique l'acharnement des promoteurs à vouloir mettre des éoliennes partout, même dans des zones peu propices comme celle d'Houdain-lez-Bavay

❸ **Les propriétaires fonciers :**

Ils signent des « baux privés » sur 20 ans d'un montant de 2000 à 8000 euros/an/éolienne selon la « négociation » avec le promoteur, soit une moyenne de 75 000 euros /éolienne sur 15 ans. Grâce à une discrète niche fiscale, les agriculteurs bénéficient d'une exonération allant jusqu'à 50 000 euros de leurs produits accessoires et jusqu'à 100 000 euros s'ils produisent de l'électricité éolienne (articles 75 et 75A du Code général des impôts)... à la condition de faire préalablement des pertes sur lesquels imputer leurs bénéfices<sup>3</sup>. Donc plus on perd, plus on gagne ! Cette niche fiscale exclue les autres contribuables et piétine le principe de la justice fiscale.

1. Informations FED, 31 mai 2012.

2. [www.ventdecolere.org](http://www.ventdecolere.org)

3. <http://www.lecri.fr/2012/07/10/energies-renouvelables-faceties-d%E2%80%99une-%C2%AB-niche-%c2%BB-tres-speciale/34328>.

## Annexe. Résumé de notre étude d'impact indépendante (JC. Tombal. Mars 2011)

---

La multiplication des projets éoliens dans le sud-est de la région est alarmante pour les oiseaux. Elle dégrade la qualité de leur circulation aérienne dans les strates situées entre le sol et 250 m d'altitude qui sont le plus utilisées toute l'année, jour et nuit dans leurs différents types de déplacements. Il s'agit d'une dégradation permanente corroborée par l'étude des répercussions de l'installation d'un ensemble de 4 machines dans la région de Le Quesnoy.

On ne peut être qu'effaré par la politique de destruction délibérée de leur espace aérien pratiqué par certain pays. En France, une certaine prudence avait été de mise pendant quelques temps, mais elle paraît balayée pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le « développement durable ».

Cette indifférence vis-à-vis de la dégradation de l'espace aérien paraît fondée sur de graves erreurs méthodologiques qui interdisent une bonne appréciation des impacts écologiques des éoliennes.

Il semble urgent d'appliquer le principe de précaution préconisé par l'article 5 de la Charte de l'Environnement et de faire revoir par le Conseil Scientifique du Patrimoine Régional toutes les études de demande d'édification d'éoliennes. Les délais politiques fixés pour la réalisation des quotas d'énergie « renouvelable » sont suffisamment larges (2020) pour envisager des études sérieuses garantissant le respect de ce principe.

### Objectif de l'étude.

Apprécier les niveaux de risque de dégradation écologiques des strates aériennes 0-250 m dans un rayon de 50 km autour du projet de ZDE d'Houdain-lez-Bavay.

### Matériel et méthode.

Les espèces d'oiseaux étudiées, sont celles inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux », qui vise à protéger leurs habitats par la création de ZPS. Les données de terrain s'étalent sur un cycle annuel complet complétées par les données de la littérature couvrant la période 1970-2010. Tous les sites attractifs de la « zone d'étude des mouvements aériens » ont été identifiés et affectés d'une « cote » allant de 3 à 9 en fonction du niveau d'intérêt des comportements aérien des oiseaux. Une cartographie de « l'indice d'attractivité des strates aériennes » est transcrit graphiquement en 10 niveaux d'attractivité permet une interprétation visuelle des résultats. Elle traduit l'intensité de la circulation des espèces de la Directive et donc le niveau de précautions à prendre avant d'autoriser l'édification d'éoliennes.

### Résultats.

Les espèces de la Directive sont observés régulièrement sur le secteur pour tous les types de milieu (ouverts, humides, forestiers et rupestres) dont certaines d'un intérêt majeur (2 carrières proches abritent chacune un territoire de **Grands-Ducs** d'Europe nicheurs, cas exceptionnel dans la zone de recolonisation). Le **Faucon pèlerin**, est en cours de réinstallation comme nicheur. Si l'on considère l'ensemble de la zone d'étude, 7 territoires de **Cigognes noires**, densité la plus élevée de France, sont recensés. Les oiseaux qui nichent dans la forêt de Mormal viennent régulièrement pêcher dans les ruisseaux de Houdain Lez Bavay et environs. Le **Martin pêcheur** niche en plusieurs endroits du secteur, notamment sur le site lui-même du projet. A cause de la forte attractivité des zones humides de la vallée de la haine, plusieurs dizaine d'espèces listées sur la Directive « Oiseaux » sont susceptibles d'utiliser l'espace aérien local à un moment ou à un autre des diverses phases de leur cycle biologique. Parmi les espèces notées sur le site lui-même, soit en vol bas, soit posé, la **Grande Aigrette**, la **Grue cendrée** et le **Balbuzard pêcheur**. Un dortoir collectif de **Busard Saint-Martin** est fréquenté chaque année dans les limites même de la ZDE. Le **Faucon émerillon**, le **Faucon Pèlerin** et le **Hibou des marais** ont été notés à plusieurs reprises en hiver.

Parmi les autres espèces fréquentant les espaces ouverts, on note, depuis deux ans, la présence de plus en plus fréquente de la **Grande Aigrette**, qui cherche de petits invertébrés dans les pâtures et même les parcelles semées. La **Cigogne blanche** a été notée posée dans les champs en halte migratoire en petits groupes.

### Conclusion.

L'espace aérien du secteur d'Houdain Lez Bavay doit faire l'objet d'une protection absolue en ce qui concerne les espèces de la Directive.

